

COMPTE RENDU DE REUNION

INFORMATION DES CENTRES EQUESTRES

Date	10/03/11	Heure	17h30	Lieu	CREPS Reims
Intervenants	Arnaud LESEIN (CREPS)	Mathieu CORNELOUP (DDCSPP)			
	Fabien LARUE (IFCE)	Lucie GOBANCE (DDCSPP)			
	Christophe LEFEVRE (DRJSCS)	Magalie BOGAERT (CCCA)			
Participants	Centres Equestres de la Marne (23)				
	CDEM				

ORDRE DU JOUR

Formations

Règlementation

Aides Financières

Conseil aux Centres Equestres

INTERVENTIONS

Formations :

Arnaud LESEIN a présenté la formation BP JEPS « Activités Equestres » du CREPS de Reims.

Cette formation permet :

- D'encadrer son activité auprès de différents publics en toute sécurité
- De développer ses techniques et ses connaissances en vue d'optimiser ses apprentissages et de valoriser sa cavalerie
- De participer au fonctionnement, à l'organisation et à la gestion des activités équestres tout en proposant des projets de développement adaptés aux structures d'accueil.

Pour pouvoir entrer en formation, il faut :

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'AFPS ou titre équivalent
- Avoir élaboré un projet professionnel
- Avoir un niveau de pratique équivalent au galop 7

La formation actuelle se terminera le 22 juillet 2011

La prochaine session aura lieu du 5 septembre 2011 au 30 juin 2012. **Les dossiers sont à retourner pour le 23 mai 2011.**

Question 1 : quels sont les critères pour retenir une structure qui servira d'accueil à un stagiaire ?

Différents critères sont évalués :

- Expérience du tuteur
- Proximité de la structure
- Nombre de cavaliers dans la structure
- Variété des publics et des activités

Question 2 : Que pensez-vous du volume horaire BPJEPS (1400 heures) / BEES (3000 heures) ?

Il faudra rester vigilant quant au niveau des futurs enseignants. Le CREPS et ses partenaires mettent tout en œuvre pour former au mieux les futurs enseignants.

Question 3 : Faut-il être galop 7 pour entrer en formation ?

Non mais les tests de sélections sont là pour vérifier le niveau de pratique de chaque cavalier qui postule à l'entrée en formation.

Christophe LEFEVRE présente les conditions requises pour obtenir tout ou partie d'un diplôme par voie de la Validation des acquis de l'expérience.

Il faut pouvoir justifier de :

- 2400 heures sur 36 mois minimum cumulés
- Cette expérience doit être en lien direct avec les activités décrites dans le référentiel du diplôme visé
- Elle doit être du niveau du diplôme présenté
- L'expérience est bénévole ou professionnelle, mais elle n'est pas prise en compte dans le cadre d'une formation ou d'un stage

2 étapes :

I. Le dossier de 1^{ère} partie est à envoyer à la DRJSCS (avec pièce d'identité et justificatifs d'activités)

Si le dossier n'est pas recevable avec une expérience pas du niveau ou en lien avec le diplôme : demande de pièces complémentaires ou la VAE s'arrête sinon demande de pièces complémentaires.

II. Si le dossier est recevable, il faut envoyer le dossier final en 4 exemplaires à la Direction Régionale organisatrice du diplôme 2 mois avant le jury plénier

Question 1 : Faut-il être galop 7 ?

Comme pour l'entrée en formation du BP JEPS, il n'y a pas de pré-requis concernant un niveau de pratique formalisé, celui-ci sera évalué par le jury.

Fabien LARUE présente le regroupement des haras nationaux avec l'Ecole Nationale de l'Equitation qui est donc devenu l'Institut Français du Cheval et de l'équitation. L'IFCE a pour mission de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l'équitation, en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations.

Il organise des formations aux métiers de l'élevage des arts et sports équestres, ainsi qu'aux métiers relatifs au cheval ; à ce titre, il contribue à la définition des formations équestres et à leur évaluation ainsi qu'au perfectionnement des acteurs du développement de l'équitation. Il participe également à la formation continue des équipes d'encadrement pour les disciplines équestres et particulièrement celles reconnues de haut niveau.

Un projet de formation continue des enseignants se met actuellement en place.

Règlementation :

Mathieu CORNELOUP présente les dispositions générales en matière de règlementation liée au code du sport.

- Obligation de qualification
- Obligation de déclaration (carte professionnelle)
- Déclaration des établissements
- Obligation d'assurance (avec le devoir d'information)
- Obligation d'affichage
- Présentation des garanties hygiène et sécurité (elles seront en ligne sur le site de la DDCSPP et du CDEM)

Questions 1 : Où doit-on garder les clés de la pharmacie ?

Dans le code du Sport, aucun texte ne prévoit la fermeture à clé de la pharmacie

Question 2 : Faut-il quand même afficher la carte professionnelle avec le diplôme ?

Oui, il faut absolument afficher les copies de ces deux documents.

Question 3 : Les centres équestres rentrent-ils dans le cadre de la mise aux normes pour l'accueil des handicapés ?

Pour l'instant les ERP de 5^{ème} catégorie existants ne sont pas concernées sauf si c'est une construction neuve. Pour autant, dès 2015 tous les ERP devront être aux normes en vigueur. Il faudra alors prévoir dans chaque établissement un lieu accessible aux handicapés (accueil, toilettes si elles sont ouvertes au public)

Aides Financières :

Lucie GOBANCE présente le CNDS brièvement car l'assemblée ne compte que deux associations. Un accompagnement individuel sera proposé. Il faut être une association qui soit agréée « sport » pour pouvoir prétendre à une subvention. Un dossier est à remplir et à déposer en double exemplaire auprès du comité départemental d'équitation de la Marne.

Les demandes doivent être en lien avec les orientations du CNDS :

- Permettre l'accès au sport du plus grand nombre, notamment ceux qui n'y ont pas facilement accès pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières.
- Participer au développement du sport pour tous sur tout le territoire et en priorité dans le cadre des clubs affiliés à des fédérations agréées (vecteur de transmission de valeurs éducatives et éthiques)
- Soutenir particulièrement les projets ayant une portée éducative, d'intégration sociale, de santé publique, de développement durable et de protection de l'environnement, et qui démontrent leur efficacité dans l'adaptation de l'offre sportive aux besoins des populations d'un territoire et ce notamment envers les personnes en situation de handicap et le public féminin
- Aides directes à l'emploi
- Aides aux programmes de formation (Prioritairement organisés par les Comités Départementaux, CDOS, Liges et Comités Régionaux, et CROS)
- Projets relatifs à la promotion de la santé, la protection des pratiquants et la prévention du dopage
- Lutte contre le dopage, prévention sanitaire, PSC 1, ...
- « Sentez-vous sport, santé vous bien » les 10 et 11 septembre 2011
- Projets de lutte contre la violence, les incivilités, les discriminations

Conseil aux Centres Equestres :

Magali BOGAERT présente les missions du Conseil des Chevaux de Champagne-Ardenne

Objectifs :

- Rassembler les différents secteurs de la filière équine
- Élaborer une politique régionale de la filière cohérente
- Coordonner les initiatives et les actions engagées au sein de la filière
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'ensemble pour la filière
- Faire connaître la filière équine
- Représenter l'ensemble de la filière équine

Missions :

- Communiquer sur l'ensemble de la filière
- Étudier
- Informer
- Échanger et se concerter
- Offrir un service aux porteurs de projets

Aides :

- Installation JA
- Différentes aides régionales possibles
 - ↳ Aide à la réalisation diagnostic exploitation
 - ↳ Aide fonds de roulement
 - ↳ Centres équestres
 - ↳ Equitation scolaire
 - ↳ Eleveurs

Présentation d'équioresources et de ses missions :

- EMPLOI/ STAGES
 - ↳ Aider les employeurs dans leurs recrutements
 - ↳ Accompagner les candidats dans leur recherche d'emploi
- METIERS / FORMATION
 - ↳ Informer sur les métiers, les formations et les établissements de formation

OBSERVATOIRE

↳ Constituer à terme un organisme de veille du marché de l'emploi, des métiers et des formations

Tous les intervenants se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

NOM	Prénom	Service	Téléphone	Adresse	E-mail
BOGAERT	Magali	Conseil des Chevaux de Champagne-Ardenne	03.25.05.58.12	C.C.C.A. Rue Saint Béchaire 52200 MONTIER EN DER	m.bogaert@chevaux-champagne-ardenne.com
CORNELOUP	Mathieu	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations <i>Service Jeunesse et Sports</i>	03.26.69.00.27	D.D.C.S.P.P 4,rue de Vinetz CS 40 266 51011 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	mathieu.corneloup@marne.gouv.fr
GOBANCE	Lucie	Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations <i>Service Jeunesse et Sports</i>	03.26.66.78.82	D.D.C.S.P.P 4,rue de Vinetz CS 40 266 51011 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	lucie.gobance@marne.gouv.fr
LARUE	Fabien	Institut Français du Cheval et de l'Équitation <i>Haras National</i>	03.25.04.22.17	I.F.C.E. Haras National Rue Saint Béchaire 52200 MONTIER EN DER	fabien.larue@haras.nationaux.ifce.fr
LEFEVRE	Christophe	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale <i>Service Formation</i>	03.26.26.98.18	D.R.J.S.C.S. 4, rue dom Pierre Pérignon 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	christophe.lefevre@drjscs.gouv.fr
LESEIN	Arnaud	C.R.E.P.S de Reims, formation B.P.J.E.P.S <i>Activités Equestres</i>	03.26.79.08.36	C.R.E.P.S. Route de Bezannes BP 107 51054 REIMS Cedex	arnaud.lesein@jeunesse-sports.gouv.fr